

Motion pour un parking souterrain derrière la gare de Nyon

La commune de Nyon dispose d'un terrain de 11'000m² derrière la gare, au lieu dit « Central Parc » pour l'aménagement d'un parc public. Pourquoi ne pas creuser à cet endroit, avant les travaux de jardinage, pour la création d'un parking souterrain ?

Il s'agit là d'une vraie opportunité de profiter de la construction des immeubles des Résidences du parc, ce qui créerait peu ou pas de nuisances supplémentaires.

La gare de Nyon est la 2^{ème} gare, derrière Lausanne, quant au nombre de voyageurs qui sont nombreux à venir en voiture se parquer à Nyon avant de prendre le train. Un parking à proximité résoudrait certains problèmes de circulation devant la gare où, ne l'oublions pas, il y a déjà environ 500 bus qui passent et stationnent, plus toutes les voitures qui transitent vers le centre et Rive et celles qui vont se parquer à Perdtemps.

Il semble dès lors logique et sensé de créer un nouveau parking derrière la gare dont l'utilité n'est plus à prouver, notamment pour assurer la survie de l'activité commerciale au centre-ville de Nyon. Par ailleurs, il est de notoriété publique que les parkings en ville sont rentables et un partenariat ville-privé ne devrait pas être difficile à conclure.

Il y a quelques années, les conseillers communaux ont été convaincus par la Municipalité de la nécessité d'entourer la ville de parkings pour que les gens venant de Prangins se rendent à Perdtemps, ceux du bord du lac à La Duche. Il reste les habitants des hauts de Nyon et les automobilistes venant de l'autoroute à « caser », Central Parc serait le lieu idéal.

N'oublions pas que le parking de La Duche a vu le jour grâce à une motion émanant du Conseil communal et, selon les autorités de l'an 2000, il faut continuer d'entourer la ville de Nyon de parkings car il est évident que le monde change, que demain nous aurons peut-être des automobiles solaires, électriques ou à gaz et que nous ne sommes pas prêts à nous passer de voitures.

En conclusion, vu ce qui précède, je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de renvoyer cette motion à une commission.

Nyon, le 21 septembre 2011.

Josette Gaille, conseillère communale PLR